



# Inventaire général du patrimoine culturel

Rhône-Alpes, Savoie Pugny-Chatenod le Poterut R.D. 49

## Cimetière

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA73004640 Date de l'enquête initiale : 2014 Date(s) de rédaction : 2017

Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Degré d'étude : monographié

## Désignation

Dénomination : cimetière

## Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé

Références cadastrales: 1958, C3, 435; 2014, C3, 435, 1330

## **Historique**

Le transfert du cimetière est envisagé dès 1911 mais ne sera effectif qu'en 1934. Construit sur le terrain de Charles Frenoz (le Poterut, C 536b) et d'une surface de 1 384 m², il est réalisé par l'entrepreneur aixois Valérie Pégaz, selon les plans et devis de l'ingénieur vicinal d'Aix-les-Bains Michel rédigés en novembre 1933 et mars 1934. La réception définitive du cimetière est effectuée le 30 novembre 1934, il a coûté 47 515 F. Le cimetière est enfin agrandi dans la seconde moitié du 20e siècle

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle, 2e moitié 20e siècle

Dates: 1934 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Valérie Pégaz (entrepreneur, attribution par source)

### Description

Le plan du nouveau cimetière est rectangulaire (2014 C3 435), son agrandissement (2014 C3 1330) a un plan qui, à l'est, épouse les contours de la route départementale n° 49 qui le dessert. La croix du cimetière (étudiée IA73003798) est dans la première partie, en son centre. Les murs de la parcelle 435 sont en béton banché, enduits au ciment. Le portail d'accès, métallique (fer forgé et fonte), est encadré de deux poteaux en ciment moulé (sur de la brique ?). L'agrandissement a des murs en béton et un portail (grille métallique en fer forgé) encadré de deux piliers en béton. Le passage entre les deux cimetières s'effectue par un escalier droit aménagé dans le mur mitoyen, il possède sept degrés en béton.

### Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton aggloméré, enduit

Couvrements:

Type(s) de couverture :

Escaliers: escalier dans-oeuvre: escalier droit

### Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

## Historique des cimetières de Pugny-Chatenod

### Premier cimetière de l'église d'origine.

Le cimetière est construit à l'origine autour de l'ancienne église paroissiale, laquelle est située au sud du village actuel de Pugny. En 1819 le cimetière n'a pas de clôture et sert fréquemment de pâturage aux troupeaux. Le 5 mars 1820, le devis des sieurs François Monjean, maître maçon, et de François Bogey, charpentier, tous deux d'Aix-les-Bains, s'élève à 305,80 livres pour 26 toises de mur et 10 de palissade. Jean Clerc dit Crozet, charpentier de Trévignin, est adjudicataire le 6 septembre 1820 des travaux qui sont achevés début décembre 1821; les palissades en bois dur du devis ont été exécutées en mur et la longueur totale du mur est de 44 toises. Le 9 mai 1831, afin de construire une nouvelle église et son cimetière au village, il est proposé la vente du cimetière et de l'emplacement de l'ancienne église et de communaux. Le sieur Pichoud Jérôme dit Barbaz est adjudicataire du cimetière et de l'emplacement de la vieille église de Pugny pour le prix de 305 livres à la date du 30 juillet 1831. En février 1832, un compromis d'échange est passé entre la commune et le recteur Bellemin; ce dernier cède le surplus de terrain nécessaire à l'établissement de l'église et du cimetière (n° 890 et partie du n° 889 de la mappe sarde) contre l'emplacement de la grange et d'un jardin (n° 885 et 886) et l'emplacement qui était destiné à servir de cimetière (partie du n° 887); l'acte de cession date du 18 janvier 1833.

### Deuxième cimetière lié à la reconstruction et au transfert de l'église.

L'église est achevée en février 1834. En août 1840, il est urgent de construire les 60 toises de murs pour clore le nouveau cimetière et pour cela l'architecte Pierre-Louis Besson, de Chambéry, réalise le devis estimatif des travaux à exécuter pour la somme de 2929 livres, Claude Girod, maître maçon d'Aix, est adjudicataire des travaux le 18 avril 1841. La réception d'œuvre des travaux est réalisée le 22 novembre 1841 pour 2860 livres, lesquels, mal construits, tombent en ruine en 1846. En août 1847 la commune spécifie que la sépulture des prêtres s'effectuera au pied de la croix du cimetière. L'entrepreneur est condamné en 1848 à démolir et reconstruire les murs du cimetière. Les murs de clôture du cimetière, en 1880, sont en très mauvais état et certaines portions ne sont pas réalisées ; Lubini, architecte aixois dresse les plan et devis des travaux à réaliser en août 1883. Le 13 février 1898, un compromis est passé avec M. Monet pour 100 toises de terrain pour l'agrandissement du cimetière.

### Troisième et actuel cimetière, transféré.

Le 13 août 1911, le transfert du cimetière est envisagé : il est en mauvais état, trop étroit et trop proche de l'église et de l'école. Mais en 1922, alors que la commune compte 323 habitants, que le cimetière est trop petit (7 ares), et qu'il est impossible d'y créer des allées pour la circulation et surtout d'y délivrer des concessions de terrains pour fondations de sépultures privées, celui-ci est toujours en place ; la commune se propose de donner des concessions perpétuelles aux soldats morts pour la France et qui seront ramenés du front, à la condition d'agrandir le cimetière actuel, car les finances de la commune ne permettent pas d'envisager sa translation. Le terrain à acquérir au nord du cimetière actuel est convenable, M. Monnet François César s'engage à céder l'étendue voulue et nécessaire à la commune. En février 1926 une commission est nommée pour la translation du cimetière, et sept ans plus tard, en février 1933, des pourparlers sont engagés avec

Charles Frenoz pour un terrain au lieu-dit Poterut, section C, parcelle 536 b, d'une contenance de 1 384 m². L'ingénieur vicinal Michel, à Aix, dresse le 17 novembre 1933 les plans, devis et cahier des charges du nouveau cimetière pour un montant de 80 000 F; le descriptif du cahier des charges précise que les moellons bruts ou travaillés proviendront des carrières d'Antoger à Grésy-sur-Aix ou toute autre, la maçonnerie sera ordinaire, réalisée à l'aide d'un béton de chaux, les murs seront crépis, le portail sera en fer et les portes en châtaignier, enfin les piliers seront en ciment moulé. Les travaux sont adjugés à l'entrepreneur Valérie Pégaz, d'Aix-les-Bains, d'après le devis estimatif approuvé le 29 mars 1934; à la date du 21 novembre 1934, l'ancien cimetière est désaffecté, nul corps ne peut y être inhumé dans les fosses communes, exception faite pour les concessions perpétuelles existantes. Le 30 novembre il est procédé à la réception définitive du nouveau cimetière et au décompte des travaux qui s'élèvent à 47 515 F. Le cadastre de 1958 pointe l'unique parcelle 435 pour le cimetière, celui de 2014 pointe en plus la parcelle 1330, suite à l'agrandissement du cimetière dans la seconde moitié du 20e siècle.

### Références documentaires

#### **Documents d'archive**

- AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. Du 20 floréal (10 mai 1799) au 16 novembre 1824. Cimetière
  - AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. Du 20 floréal (10 mai 1799) au 16 novembre 1824. Cimetière
  - 29 décembre 1819 : Le cimetière étant absolument sans clôture et exposé à servir fréquemment de pâturage aux troupeaux, ce qui est formellement contraire au respect du à ce lieu, le conseil décide de le faire environner d'un mur pour la somme de 200 livres
  - **4 décembre 1821**: Ensuite de l'examen et de la mensuration qui vient d'être faite de la clôture du cimetière exécutée par Jean Clerc en vertu du contrat du 06 septembre 1820, a reconnu les dits travaux effectués suivant les règles de l'art et le devis, sous la seule différence qu'il a exécuté en murs la portion de clôture qui au devis

fut décidé d'être en palissade de bois dur, différence que le conseil avait préalablement adoptée et ordonnée. La mensuration présente l'étendue de 44 toises 4 pieds linéaires de murs hauts de 4 pieds, réalisation des latrines, soit un coût global de 380,30 livres.

19 mai 1822 : Le cimetière de Pugny-Chatenod est situé au centre du territoire de cette commune. Il est attigu à l'église et distant d'un demi quart d'heure de marche des habitations. Il est clos de murs en bon état, son étendue superficielle est de 84 toises 5 pieds. Il est beaucoup plus que satisfaisant attendu que la population de Pugny n'est que d'environ 330 âmes. Et que le nombre des décès suivant les dix dernières années ne s'élève qu'à douze par an.

**28 novembre 1822** : Budget 1823, dépenses : Le cimetière n'a point de porte quoique clos de murs, se trouve très exposé à servir de pâturage aux bestiaux, il est décidé de le fermer par deux portes et un verrou pour la somme de 30 livres.

AC Pugny-Chatenod

## AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. Du 5 janvier 1825 au 17 août 1833. Cimetière

AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. Du 5 janvier 1825 au 17 août 1833. Cimetière

9 mai 1831 : Louis Mailland dit Cendre, syndic. Considérant que la commune se trouve dans la nécessité absolue non seulement de faire face au prix de l'acquisition qu'elle a faite de M. Noël Guilland par acte du 7 déc 1830, acquisition qui lui a procuré un presbytère, un jardin, une cour et un local spacieux pour y construire une église et y établir un cimetière, mais encore de faire les fonds nécessaires pour la construction d'une nouvelle église. Il est nécessaire pour la commune de trouver le plus de fonds possible pour ces dépenses. Considérant qu'indépendamment de l'aliénation de l'ancien cimetière et jardin dont la vente doit se faire incessamment, pour le prix être employé à payer une partie du prix de l'acquisition faite du sieur Guilland, il résulte des recherches faites par le syndic de cette commune qu'indépendamment de quelques communaux qui sont loués à très bas prix, il y en a encore d'autres en broussaille, de peu de valeur, et qui sont pour la plupart ou usurpés ou de nul produit pour la commune, qu'il serait de la plus grande utilité d'aliéner avec le placement de l'ancien cimetière et celui de la vieille église afin d'alléger autant que possible les charges de la commune. Le conseil a délibéré à la majorité de proposer la vente des communaux dont s'agit en même temps que celle de l'ancien cimetière et du placement de la vieille église ...Les communaux...ne sont d'aucune utilité aux habitants...les habitants ayant tout le bois nécessaire et même au delà de leur usage au moyen de la montagne qu'ils ont acquise et qu'ils se sont divisés entre eux et de laquelle il reste encore une portion indivise. Désignation des biens dont la vente est proposée. 1° cimetière et placement de l'ancienne église lieu dit à Pugny, ne formant qu'une pièce, de la contenance de 111 toises 10 pieds inscrite sous les numéros entiers 967 et 968. 2° broussailles et steppes à la Corbière de la contenance de 4 journaux 182 toises inscrite dans le numéro entier 1461. 3° vigne lieu-dit Dessus Mouxy..., numéro 1511. 4° Terre vaine à Champay, n° 1812. 5° Terre vaine actuellement vigne, n° 1580. 6° Broussailles à Champay, n° 1813. 7° Broussailles à la Vantié, n° 1436

26 février 1832 : Compromis d'échange entre la commune et le recteur M. Bellemin. Ce dernier remet à titre d'échange à la commune de Pugny le surplus de terrain nécessaire pour l'établissement de l'église et du cimetière, laquelle sera prise part du midi du pré qu'il a acquis de sieur Guilland sous numéro entier 890 et sous partie du n° 889 de la mappe de Pugny...et que par contre la commune lui cède l'emplacement de la grange située au midi et vis à vis du presbytère sous les n° entiers 885 et 886, et l'emplacement qui était destiné à servir de cimetière au couchant de la dite grange sous partie n° 887 et tous les numéros entiers 880 et 881, sous la réserve au profit de la commune de tous les matériaux qui proviendront de la démolition de la dite grange...sous le principal rapport de salubrité attendu que le local que remet M. Bellemin pour l'emplacement de l'église et du cimetière se trouve dans un endroit très sec et élevé, et que celui que lui remet la commune et qui avait été destiné en premier lieu pour le même objet se trouve dans un lieu inférieur au premier lieu et sur un sol humide.

27 mars 1832 : Le recteur Bellemin Joseph fait part au conseil de la lettre que l'archevêque a écrit au maire et concernant l'emplacement de la future église. Sa grandeur juge que le site de la grange présente moins d'inconvénients que les autres sites proposés, il s'arrête et s'en tient au premier projet qui est de placer l'église sur le local du bâtiment rustique, en invitant le maire à ce conformer à cette détermination. A cette invitation du Premier pasteur, le recteur dois se soumettre et obéir et invite le conseil à faire de même. Le recteur décide par conséquent de céder gratuitement à la commune, pour placer son église et son cimetière, la portion méridionale de son pré situé au-dessus de son jardin égale à celle que l'on prendrait pour l'église sur le local de la grange et de la cour, ainsi qu'à celle qui est déjà marquée par le futur cimetière. Il cède aussi le passage nécessaire pour aboutir depuis le presbytère actuel jusqu'à l'église, en se réservant pour toutes ces cessions que l'emplacement

du bâtiment rustique ainsi que la partie du verger au dessous destiné pour le cimetière resteront à perpétuité attachés au rectorat de cette paroisse et feront partie des biens de la cure de Pugny.

27 avril 1832 : Le conseil donne lecture aux conseillers de la lettre du Recteur Bellemin. Elle dit en substance que le recteur fait la promesse solennelle de faire cession à la commune d'une quantité de terrain équivalente à celle qui avait été destinée en premier lieu pour le placement de l'église et cimetière, à prendre dans la partie méridionale du pré qu'il possède, au-dessus du jardin du presbytère, et du terrain nécessaire à l'établissement d'un chemin pour y arriver, sous la réserve que l'emplacement qui avait été destiné en premier lieu pour l'établissement de l'église et cimetière restera à perpétuité attaché au rectorat. Le conseil délibérant sur les avantages d'une telle offre est d'accord pour l'accepter 1° parce que la commune y trouve un grand avantage en conservant le placement qui avait été destiné en premier lieu pour l'église et le cimetière qui restera désormais attaché au rectorat comme bénéfice et 2° en ce que le local dont M. le Recteur offre de faire donation à la commune est des plus convenables pour le placement de l'église et le cimetière, étant plus élevé que le précédent, plus sur et plus décent, et convenant davantage à la majorité des habitants.

29 juin 1832 : Prix de l'acquisition du presbytère, jardin, cimetière et emplacements pour la construction de l'église faite du Sieur Guilland : prix en capital de l'acquisition : 5298 livres, reste 3619,89 livres à régler. L'ancien presbytère a été vendu, certains communaux le seront incessamment.

10 Janvier 1833: Le syndic présente au conseil les plans et devis dressés par M. l'architecte Tournier, en date du 3 janvier courant, pour la construction de l'église de cette commune. Le conseil à l'unanimité a approuvé les dits plans ainsi que les devis estimatifs arrivant à la somme de 11 743, 87 livres, non compris les prestations en nature que la commune s'est obligée à fournir à l'entrepreneur. Tableau des avoirs de la commune pour connaître ses moyens financiers disponibles pour cette construction d'église : ...la somme de 305 livres correspondante à la vente de l'ancien cimetière, les 549,48 livres de la vente des communaux, les 1 200 livres concernant la vente de l'ancien presbytère, et les 8 000 livres de la souscription faite par les habitants de la commune suivant le rôle qui en a été dressé le 14 janvier 1832., soit un total de 10 054,48 livres. Cahier des charges pour l'adjudication des travaux de construction de l'église de la commune de Pugny-Chatenod : fournitures fournies à pied d'œuvre (la fourniture des solives en bois sapin pour la construction de la voûte plate du milieu de l'église est à la charge de la commune) / pierres nécessaires pour la taille / les fondations de l'église seront tracés par l'architecte aux frais de l'entrepreneur / les frais de l'adjudication seront aux frais de l'entrepreneur / l'entrepreneur devra rendre l'ouvrage pour le premier octobre 1933...

11 mai 1833 : le sénat doit approuver la vente des communaux et de l'ancien cimetière et le placement de l'ancienne église, déjà validée par le seigneur intendant général le 13 janvier 1832, et décidée par le conseil le 9 mai 1831...Considérant aussi qu'il est instant que le sénat fixe le terme au quel ces immeubles devront êtres rendus à l'usage profane (observant que l'on enseveli encore les morts dans l'ancien cimetière jusqu'au premier juillet prochain, et que dès lors on ensevelira dans le nouveau cimetière qui à cette époque sera en état de réception).

AC Pugny-Chatenod

 AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. Du 16 janvier 1834 au 8 janvier 1841. Cimetière

AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. Du 16 janvier 1834 au 8 janvier 1841. Cimetière

14 août 1840 : murs du cimetière : considérant qu'il est urgent de construire les murs du cimetière : projet : 60 toises de murs, 44 pieds de pierre de taille avec boudins à filet pour deux marches à l'entrée de l'église faisant suite à celles déjà existantes de 14 pouces de largeur, 12 pieds de pierre de taille pour les montants de la porte d'entrée, une porte à jour à deux parties en bois châtaigner avec loquetière crochet, et 24 degrés pour deux entrées piquées à la grosse pointe. Le tout pour un montant de 1543 livres. Les murs en moellons seront terminés en fort talus et terminés en dos d'âne formés de pierres enchâssées sans moellons. Les montants de la porte d'entrée seront taillés sur trois faces, seront formés de trois pièces dont l'un formant larmier. AC Pugny-Chatenod

 AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. Du 28 janvier 1841 au 28 janvier 1846. Cimetière

AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. Du 28 janvier 1841 au 28 janvier 1846 . Cimetière

**28 janvier 1841**: murs du cimetière. Vu le détail estimatif dressé le 21 novembre 1845 par M. l'architecte Pierre-Louis Besson de Chambéry pour la construction des murs de clôture du cimetière dont le montant s'élève à 2929,12 livres. Les honoraires de l'architecte sont de 71,40 livres.

**27 juillet 184**1 : cimetière : acte d'adjudication en date du 18 avril 1841 au sieur Claude Girod, maître maçon d'Aix pour le prix de 2490 livres. Les travaux sont actuellement exécutés à plus de la moitié.

**16 janvier 1842** : réception d'œuvre des murs du cimetière. Le verbal de réception, a été dressé par l'architecte Besson le 18 décembre 1841, la somme totale se monte à 2860,55 livres AC Pugny-Chatenod

### AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. du 28 janvier 1841 au 28 janvier 1846. Cimetière

AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. du 28 janvier 1841 au 28 janvier 1846 . Cimetière

**28 janvier 1841**: murs du cimetière. Vu le détail estimatif dressé le 21 novembre 1845 par M. l'architecte Pierre-Louis Besson de Chambéry pour la construction des murs de clôture du cimetière dont le montant s'élève à 2929,12 livres. Les honoraires de l'architecte sont de 71,40 livres.

**27 juillet 1841** : cimetière : acte d'adjudication en date du 18 avril 1841 au sieur Claude Girod, maître maçon d'Aix pour le prix de 2490 livres. Les travaux sont actuellement exécutés à plus de la moitié.

**16 janvier 1842** : réception d'œuvre des murs du cimetière. Le verbal de réception, a été dressé par l'architecte Besson le 18 décembre 1841, la somme totale se monte à 2860,55 livres.

2 mai 1846 : les murs du cimetière tombent en ruine, par le motif qu'ils ont été construits avec de très mauvais matériaux, et principalement avec du mortier composé d'un sable terreux et d'une très faible quantité de chaux sans adhérence.

AC Pugny-Chatenod

## AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. Du 17 mai 1896 au 1er juin 1916. Cimetière

AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. Du 17 mai 1896 au 1er juin 1916 . Cimetière

13 février 1898 : agrandissement du cimetière. Un compromis avec Monet aux conditions primitivement convenues entre le vendeur et la commission nommée par le conseil, soit : le terrain de 100 toises sera payé à hauteur de 22 francs la toise.

13 août 1911 : Création d'un nouveau cimetière. Considérant le mauvais état du cimetière, son exiguïté et son mauvais emplacement à côté de l'église et de l'école, décide le transfert du cimetière actuel et nomme une commission chargée de trouver un emplacement convenable pour celui-ci.

AC Pugny-Chatenod

## AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. Du 25 juin 1916 au 4 août 1940. Cimetière

AC Pugny-Chatenod. Registre de délibération du conseil municipal. Du 25 juin 1916 au 4 août 1940 . Cimetière

25 mai 1922 : agrandissement du cimetière. La commune compte 323 habitants et le cimetière est trop petit (7 ares), qu'il est impossible d'y créer des allées pour la circulation et surtout d'y délivrer des concessions de terrains pour fondations de sépultures privées, la commune se propose de donner des concessions perpétuelles aux soldats morts pour la France et qui seront ramenés du front. A la condition d'agrandir le cimetière actuel, car les finances de la commune ne permettent pas d'envisager sa translation. Le terrain à acquérir au nord du cimetière actuel est convenable, M. Monet François César s'engage à céder l'étendue voulue et nécessaire à la commune

**28 février 1926** : Le conseil considérant le mauvais état du cimetière actuel, nomme une commission chargée de chercher un emplacement convenable pour sa translation.

19 février 1933 : Le maire va engager des pourparlers pour le transfert du cimetière avec le vendeur Frenoz (?) Charles

**26 mars 1933** : Le transfert du cimetière est projeté au lieu-dit Poterut N° 536, section C. M. Michel, ingénieur du SV à Aix en dressera le projet.

**26 novembre 1933** : cimetière. Le projet dressé par M. Michel s'élève à 80 000 F. L'acte de vente avec M. Frenoz peut être passé.

7 octobre 1934 : La construction du cimetière est presque achevée. De ce fait le maire demande de bien vouloir accepter la proposition suivante : à la date du 21 novembre 1934, l'ancien cimetière sis à l'est de l'église est désaffecté. Nul corps ne pourra y être inhumé dans les fosses communes dudit cimetière, exception faite pour les concessions à perpétuité existantes.

**30 décembre 1934** : cimetière. Le président présente au conseil municipal le décompte définitif de l'entreprise Pégaz Valérie pour la reconstruction du cimetière. Le décompte s'élève à la somme de 47 515,15 francs, rabais déduit (dépassement de 4 684,51 francs). AC Pugny-Chatenod

- AC Pugny-Chatenod. 1D11 Boîte d'archives: du 4 novembre 1870 au 4 juin 1899. Cimetière AC Pugny-Chatenod. 1D11 Boîte d'archives: du 4 novembre 1870 au 4 juin 1899. Cimetière 8 février 1880: considérant que les murs de clôture du parvis de l'église et du cimetière sont dans un très mauvais état qui s'aggrave chaque jour, qu'il y a écroulement sur divers points, que même une partie du cimetière n'a pas encore été clos de murs. Un plan et devis ont été dressés par M. Lubini, architecte à Aix. AC Pugny-Chatenod: 1D11
- AC Pugny-Chatenod. Cote 1M1 : construction du cimetière en 1820.
   AC Pugny-Chatenod. Cote 1M1 : construction du cimetière en 1820.

**5 mars 1820**. Devis pour la reconstruction du mur de clôture du cimetière de la commune. Il est urgent de rétablir la clôture du cimetière qui a 36 toise de circonférence dont 26 sont susceptibles de recevoir un mur et 10 toises seulement une palissade. Devis des sieurs François Monjean, maître maçon, et de François Bogey charpentier, tous deux d'Aix. Devis de 305,80 livres. Établissement d'un lieu d'aisance dans l'alignement du mur de clôture du cimetière, en planches de châtaigniers (22 livres).

**6 septembre 1820** : procès-verbal d'adjudication des travaux de reconstruction de la clôture du cimetière et du lieu d'aisance. Jean Clerc dit Crozet, charpentier de Trévignin adjudicataire des travaux.

**7 décembre 1820**. Procès-verbal de réception provisoire. Le travail est réalisé à plus de la moitié. Non achevé à cause des intempéries.

AC Pugny-Chatenod: 1M1

AC Pugny-Chatenod. Cote 1M1: construction des murs de 1840 à 1846
 AC Pugny-Chatenod. Cote 1M1: construction des murs de 1840 à 1846

**14 août 1840** (copie de la délibération du conseil municipal)

**21 novembre 1840** : Détail estimatif des travaux à exécuter pour obtenir la clôture du cimetière de la commune de Pugny-Châtenod. Réalisé par l'architecte Besson pour une somme de 2929,12 livres.

**18 avril 1841** : copie d'adjudication des travaux donnés par le conseil de la commune de Pugny-Châtenod au sieur Claude Girod, maître-maçon d'Aix-les-Bains. Pour la somme de 2490 livres.

22 novembre 1841 : réception d'œuvre des travaux exécutés par Claude Girod : 2860,55 livres.

13 mars 1884 : Compte-rendu des travaux exécutés en 1881, 1882 et 1883 : 2° Travaux exécutés aux murs d'enceinte du cimetière, devis de Lubini du 6 août 1883 ; 1890 livres

AC Pugny-Chatenod: 1M1

AC Pugny-Chatenod. Cote AC 1M2: nouveau cimetière: construction, 1933 – 1935

AC Pugny-Chatenod. Cote 1M2: nouveau cimetière: construction, 1933 – 1935

**5 juillet 1934** : adjudication des travaux à Pegaz Valérie d'Aix-les-Bains d'après le devis estimatif approuvé le 29 mars 1934.

7 octobre 1934 : le nouveau cimetière est presque achevé (cf délibération du conseil municipal)

**30 novembre 1934**: réception provisoire du nouveau cimetière par M. Michel, ingénieur chargé des travaux **17 novembre 1933**: dossier comprenant: Plan: COMMUNE DE PUGNY CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / PLAN PARCELLAIRE / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet]. Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis: rose, jaune, sans échelle. Dimensions: H = 31; La = 89

Plan : COMMUNE DE PUGNY CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / DETAILS ET COUPES / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] // Plan / Échelle : 0,005 P.M. // PROFILS EN TRAVERS : Échelle : 0,005 P.M. // COUPE ALLEE / Échelle : 0,01 P.M // COUPE DE MUR / Échelle : 0,005 P.M // [Portail] // CIMETIERE DE PUGNY / ROND-POINT – PORTAIL & MUR DE FACE. Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, bleu, brun, gris, vert jaune. Dimensions : H = 31; La = 279

Devis et cahier des charges : les moellons bruts ou travaillés proviendront des carrières d'Antoger à Grésy-sur-Aix ou toute autre...Avant-métré : maçonnerie ordinaire / béton de chaux / crépis / portail en fer : portes en châtaignier/ piliers en ciment moulé. Bordereau des prix. Détail estimatifs. Mémoire

AC Pugny-Chatenod: 1M2

• AD Savoie. Cote 11FS 470. Cimetière

AD Savoie. Cote 11FS 470. Cimetière

28 novembre 1831 : vente du cimetière et plassement de la vieille église de Pugny ne formant qu'une pièce de la contenance de 111 toises 6 pieds inscrite sous les numéros entiers 967 et 968 de la mappe de la commune. Le procès d'expédition des communaux en date du 30 juillet 1831 portant leur adjudication à savoir : lot 1 (église et cimetière) au sieur Pichoud Jérôme dit Barbaz pour le prix de 305 £.

AD Savoie: 11FS 470

AD Savoie. Cote 2O 2167. Cimetière

AD Savoie. Cote 2O 2167. Cimetière

**5 juillet 1935** : adjudication de la construction du cimetière estimée à la somme de 59 487 francs en faveur de M. Pegaz Valérie à Aix-les-Bains.

**17 novembre 1933** : plan parcellaire, détails et coupes, détail estimatif....\* 26 novembre 1933 : délibération demandant le transfert du cimetière.

21 mars 1933 : rapport géologique.

29 novembre 1933. Promesse de vente entre les soussignés Madame Mailland-Rosset Léon femme dûment autorisée par son époux M. Fressoz Charles feu François cultivateur domiciliés à Pugny-Chatenod lieu-dit les Exertiers et M. Bédoni Eugène maire pour l'achat du terrain destiné à la construction du futur cimetière. Une parcelle de terre au lieu-dit « le Poterut » inscrite au cadastre sous le n° 536 B, d'une contenance de 1 384 m². 28 avril 1933. Le conseil municipal de Pugny-Chatenod demande que soit confié à M. Michel, ingénieur du service vicinal, l'étude du projet de translation du cimetière

AD Savoie: 20 2167

### Documents figurés

• AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan parcellaire du nouveau cimetière du17 novembre 1933.

AC Pugny-Chatenod, cote 1M2: Bâtiments communaux 1933 - 1970

COMMUNE DE PUGNY CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / PLAN PARCELLAIRE / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, jaune, s échelle. Dimensions : H = 31 ; La = 89

AC Pugny-Chatenod: 1M2

 AC Pugny-Chatenod, cote 1M2: Bâtiments communaux 1933 - 1970. Détails et coupes du nouveau cimetière le 17 novembre 1933.

AC Pugny-Chatenod, cote 1M2: Bâtiments communaux 1933 - 1970

COMMUNE DE PUGNY CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / DETAILS ET COUPES / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] // Plan / Échelle : 0,005 P.M. // PROFILS EN TRAVERS : Échelle : 0,005 P.M. // COUPE ALLEE / Échelle : 0,01 P.M // COUPE DE MUR / Échelle : 0,005 P.M // [Portail] // CIMETERE DE PUGNY / ROND-POINT — PORTAIL & MUR DE FACE. Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, bleu, brun, gris, vert jaune. Dimensions : H = 31; La = 279.

AC Pugny-Chatenod: 1M2

### Annexe 1

### Chronologie des archives concernant les cimetières successifs

#### Chronologie des archives concernant les cimetières successifs

29 décembre 1819 : le cimetière étant absolument sans clôture et exposé à servir fréquemment de pâturage aux troupeaux, ce qui est formellement contraire au respect dû à ce lieu, le conseil décide de le faire environner d'un mur pour la somme de 200 livres. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

**5 mars 1820.** Devis pour la reconstruction du mur de clôture du cimetière de la commune. Il est urgent de rétablir la clôture du cimetière qui a 36 toises de circonférence dont 26 sont susceptibles de recevoir un mur et 10 toises seulement une palissade. Devis des sieurs François Monjean, maître maçon, et de François Bogey charpentier, tous deux d'Aix.

Devis de 305,80 livres. Établissement d'un lieu d'aisance dans l'alignement du mur de clôture du cimetière, en planches de châtaigniers (22 livres). AC Pugny-Chatenod (cote 1M1)

6 septembre 1820 : procès-verbal d'adjudication des travaux de reconstruction de la clôture du cimetière et du lieu d'aisance. Jean Clerc dit Crozet, charpentier de Trévignin adjudicataire des travaux. AC Pugny-Chatenod (cote 1M1) 7 décembre 1820. Procès-verbal de réception provisoire. Le travail est réalisé à plus de la moitié. Non achevé à cause des intempéries. AC Pugny-Chatenod (cote 1M1)

4 décembre 1821 : ensuite de l'examen et de la mensuration qui vient d'être faite de la clôture du cimetière exécutée par Jean Clerc en vertu du contrat du 06 septembre 1820, a reconnu les dits travaux effectués suivant les règles de l'art et le devis, sous la seule différence qu'il a exécuté en murs la portion de clôture qui au devis fut décidé être en palissade de bois dur, différence que le conseil avait préalablement adoptée et ordonnée. La mensuration présente l'étendue de 44 toises 4 pieds linéaires de murs hauts de 4 pieds, réalisation des latrines, soit un coût global de 380,30 livres. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

19 mai 1822 : le cimetière de Pugny-Chatenod est situé au centre du territoire de cette commune. Il est attigu à l'église et distant d'un demi quart d'heure de marche des habitations. Il est clos de murs en bon état, son étendue superficielle est de 84 toises 5 pieds. Il est beaucoup plus que satisfaisant attendu que la population de Pugny n'est que d'environ 330 âmes. Et que le nombre des décès suivant les dix dernières années ne s'élève qu'à douze par an. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.).

**28 novembre 1822** : budget 1823, dépenses : Le cimetière n'a point de porte quoique clos de murs, se trouve très exposé à servir de pâturage aux bestiaux, il est décidé de le fermer par deux portes et un verrou pour la somme de 30 livres. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

9 mai 1831 : Louis Mailland dit Cendre, syndic. Considérant que la commune se trouve dans la nécessité absolue non seulement de faire face au prix de l'acquisition qu'elle a faite de M. Noël Guilland par acte du 7 décembre 1830, acquisition qui lui a procuré un presbytère, un jardin, une cour et un local spacieux pour y construire une église et y établir un cimetière, mais encore de faire les fonds nécessaires pour la construction d'une nouvelle église. Il est nécessaire pour la commune de trouver le plus de fonds possible pour ces dépenses. Considérant qu'indépendamment de l'aliénation de l'ancien cimetière et jardin dont la vente doit se faire incessamment, pour le prix être employé à payer une partie du prix de l'acquisition faite du sieur Guilland, il résulte des recherches faites par le syndic de cette commune qu'indépendamment de quelques communaux qui sont loués à très bas prix, il y en a encore d'autres en broussaille, de peu de valeur, et qui sont pour la plupart ou usurpés ou de nul produit pour la commune, qu'il serait de la plus grande utilité d'aliéner avec le placement de l'ancien cimetière et celui de la vieille église afin d'alléger autant que possible les charges de la commune. Le conseil a délibéré à la majorité de proposer la vente des communaux dont s'agit en même temps que celle de l'ancien cimetière et du placement de la vieille église ...Les communaux...ne sont d'aucune utilité aux habitants...les habitants ayant tout le bois nécessaire et même au-delà de leur usage au moyen de la montagne qu'ils ont acquise et qu'ils se sont divisés entre eux et de laquelle il reste encore une portion indivise. Désignation des biens dont la vente est proposée. 1° cimetière et placement de l'ancienne église lieu-dit à Pugny, ne formant qu'une pièce, de la contenance de 111 toises 10 pieds inscrite sous les numéros entiers 967 et 968.2° broussailles et steppes à la Corbière de la contenance de 4 journaux 182 toises inscrite dans le numéro entier 1461.3° vigne lieu-dit Dessus Mouxy..., numéro 15114° Terre vaine à Champay, n° 18125° Terre vaine actuellement vigne, n° 15806° Broussailles à Champay, n° 18137° Broussailles à la Vantié, n° 1436. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

**28 novembre 1831**, vente du cimetière et plassement de la vieille église de Pugny ne formant qu'une pièce de la contenance de 111 toises 6 pieds inscrite sous les numéros entiers 967 et 968 de la mappe de la commune. Le procès d'expédition des communaux en date du 30 juillet 1831 portant leur adjudication à savoir : lot 1 (église et cimetière) au sieur Pichoud Jérôme dit Barbaz pour le prix de 305 £. AD Savoie (cote 11FS 470)

26 février 1832 : compromis d'échange entre la commune et le recteur M. Bellemin. Ce dernier remet à titre d'échange à la commune de Pugny le surplus de terrain nécessaire pour l'établissement de l'église et du cimetière, laquelle sera prise part du midi du pré qu'il a acquis de sieur Guilland sous numéro entier 890 et sous partie du n° 889 de la mappe de Pugny...et que par contre la commune lui cède l'emplacement de la grange située au midi et vis à vis du presbytère sous les n° entiers 885 et 886, et l'emplacement qui était destiné à servir de cimetière au couchant de la dite grange sous partie n° 887 et tous les numéros entiers 880 et 881, sous la réserve au profit de la commune de tous les matériaux qui proviendront de la démolition de la dite grange...sous le principal rapport de salubrité attendu que le local que remet M. Bellemin pour l'emplacement de l'église et du cimetière se trouve dans un endroit très sec et élevé, et que celui que lui remet la commune et qui avait été destiné en premier lieu pour le même objet se trouve dans un lieu inférieur au premier lieu et sur un sol humide. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

27 mars 1832 : le recteur Bellemin Joseph fait part au conseil de la lettre que l'archevêque a écrit au maire et concernant l'emplacement de la future église. Sa grandeur juge que le site de la grange présente moins d'inconvénients que les autres sites proposés, il s'arrête et s'en tient au premier projet qui est de placer l'église sur le local du bâtiment rustique, en invitant le maire à se conformer à cette détermination. A cette invitation du Premier pasteur, le recteur dois se soumettre et obéir et invite le conseil à faire de même. Le recteur décide par conséquent de céder gratuitement à la commune, pour placer son église et son cimetière, la portion méridionale de son pré situé au-dessus de son jardin égale à celle que l'on prendrait pour l'église sur le local de la grange et de la cour, ainsi qu'à celle qui est déjà marquée

par le futur cimetière. Il cède aussi le passage nécessaire pour aboutir depuis le presbytère actuel jusqu'à l'église, en se réservant pour toutes ces cessions que l'emplacement du bâtiment rustique ainsi que la partie du verger au-dessous destiné pour le cimetière resteront à perpétuité attachés au rectorat de cette paroisse et feront partie des biens de la cure de Pugny. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

27 avril 1832 : le conseil donne lecture aux conseillers de la lettre du Recteur Bellemin. Elle dit en substance que le recteur fait la promesse solennelle de faire cession à la commune d'une quantité de terrain équivalente à celle qui avait été destinée en premier lieu pour le placement de l'église et cimetière, à prendre dans la partie méridionale du pré qu'il possède, au-dessus du jardin du presbytère, et du terrain nécessaire à l'établissement d'un chemin pour y arriver, sous la réserve que l'emplacement qui avait été destiné en premier lieu pour l'établissement de l'église et cimetière restera à perpétuité attaché au rectorat. Le conseil délibérant sur les avantages d'une telle offre est d'accord pour l'accepter 1° parce que la commune y trouve un grand avantage en conservant le placement qui avait été destiné en premier lieu pour l'église et le cimetière qui restera désormais attaché au rectorat comme bénéfice et 2° en ce que le local dont M. le Recteur offre de faire donation à la commune est des plus convenables pour le placement de l'église et le cimetière, étant plus élevé que le précédent, plus sûr et plus décent, et convenant davantage à la majorité des habitants. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

29 juin 1832 : prix de l'acquisition du presbytère, jardin, cimetière et emplacements pour la construction de l'église faite du Sieur Guilland : prix en capital de l'acquisition : 5298 livres, reste 3619,89 livres à régler. L'ancien presbytère a été vendu, certains communaux le seront incessamment. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

10 Janvier 1833 : le syndic présente au conseil les plans et devis dressés par M. l'architecte Tournier, en date du 3 janvier courant, pour la construction de l'église de cette commune. Le conseil à l'unanimité a approuvé les dits plans ainsi que les devis estimatifs arrivant à la somme de 11 743, 87 livres, non compris les prestations en nature que la commune s'est obligée à fournir à l'entrepreneur. Tableau des avoirs de la commune pour connaître ses moyens financiers disponibles pour cette construction d'église : ...la somme de 305 livres correspondante à la vente de l'ancien cimetière, les 549,48 livres de la vente des communaux, les 1 200 livres concernant la vente de l'ancien presbytère, et les 8 000 livres de la souscription faite par les habitants de la commune suivant le rôle qui en a été dressé le 14 janvier 1832., soit un total de 10 054,48 livres. Cahier des charges pour l'adjudication des travaux de construction de l'église de la commune de Pugny-Chatenod : fournitures fournies à pied d'œuvre (la fourniture des solives en bois sapin pour la construction de la voûte plate du milieu de l'église est à la charge de la commune) / pierres nécessaires pour la taille / les fondations de l'église seront tracés par l'architecte aux frais de l'entrepreneur / les frais de l'adjudication seront aux frais de l'entrepreneur / l'entrepreneur devra rendre l'ouvrage pour le premier octobre 1933... . AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

11 mai 1833 : le sénat doit approuver la vente des communaux et de l'ancien cimetière et le placement de l'ancienne église, déjà validée par le seigneur intendant général le 13 janvier 1832, et décidée par le conseil le 9 mai 1831...Considérant aussi qu'il est instant que le sénat fixe le terme au quel ces immeubles devront être rendus à l'usage profane (observant que l'on enseveli encore les morts dans l'ancien cimetière jusqu'au premier juillet prochain, et que dès lors on ensevelira dans le nouveau cimetière qui à cette époque sera en état de réception) . AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

14 août 1840 : murs du cimetière : considérant qu'il est urgent de construire les murs du cimetière : projet : 60 toises de murs, 44 pieds de pierre de taille avec boudins à filet pour deux marches à l'entrée de l'église faisant suite à celles déjà existantes de 14 pouces de largeur, 12 pieds de pierre de taille pour les montants de la porte d'entrée, une porte à jour à deux parties en bois châtaigner avec loquetière crochet, et 24 degrés pour deux entrées piquées à la grosse pointe. Le tout pour un montant de 1543 livres. Les murs en moellons seront terminés en fort talus et terminés en dos d'âne formés de pierres enchâssées sans moellons. Les montants de la porte d'entrée seront taillés sur trois faces, seront formés de trois pièces dont l'un formant larmier. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

21 novembre 1840 : détail estimatif des travaux à exécuter pour obtenir la clôture du cimetière de la commune de Pugny-Chatenod. Réalisé par l'architecte Besson pour une somme de 2929,12 livres. AC Pugny-Chatenod (cote 1M1) 28 janvier 1841 : murs du cimetière. Vu le détail estimatif dressé le 21 novembre 1840 par M. l'architecte Pierre-Louis Besson de Chambéry pour la construction des murs de clôture du cimetière dont le montant s'élève à 2929,12 livres. Les honoraires de l'architecte sont de 71,40 livres. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

18 avril 1841 : copie d'adjudication des travaux donnés par le conseil de la commune de Pugny-Chatenod au sieur Claude Girod, maître-maçon d'Aix-les-Bains. Pour la somme de 2490 livres. AC Pugny-Chatenod (cote 1M1) 27 juillet 1841 : cimetière : acte d'adjudication en date du 18 avril 1841 au sieur Claude Girod, maître maçon d'Aix pour le prix de 2490 livres. Les travaux sont actuellement exécutés à plus de la moitié. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

**22 novembre 1841** : réception d'œuvre des travaux exécutés par Claude Girod : 2860,55 livres. AC Pugny-Chatenod (cote 1M1)

**16 janvier 1842** : réception d'œuvre des murs du cimetière. Le procès-verbal de réception, a été dressé par l'architecte Besson le 18 décembre 1841, la somme totale se monte à 2860,55 livres. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

**2 mai 1846** : les murs du cimetière tombent en ruine, par le motif qu'ils ont été construits avec de très mauvais matériaux, et principalement avec du mortier composé d'un sable terreux et d'une très faible quantité de chaux sans adhérence. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

17 août 1847: choix d'un local dans le cimetière destiné à la sépulture des prêtres. Au pied de la croix de cimetière. L'article 2 du manifeste du sénat du 9 avril 1822 prescrit que les prêtres pourront être enterrés dans l'église à laquelle ils se trouvent attachés à l'époque de leur décès. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

12 avril 1848: avance des frais auxquels ont été condamnés les entrepreneurs des murs du cimetière par jugement du 9 février 1848, dont ces derniers ont appelé; avance que la commune fait en attendant l'issue du procès dont cet appel. Claude Girod entrepreneur ayant mal réalisé les murs du cimetière. Ils ont été condamnés à démolir et reconstruire les murs du cimetière. La commune fait appel à Paolo Collino, procureur de Turin, de représenter la commune devant la Royale chambre des comptes séant à Turin. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

8 février 1880 : considérant que les murs de clôture du parvis de l'église et du cimetière sont dans un très mauvais état qui s'aggrave chaque jour, qu'il y a écroulement sur divers points, que même une partie du cimetière n'a pas encore été clos de murs. Un plan et devis ont été dressés par M. Lubini, architecte à Aix. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

13 mars 1884 : compte-rendu des travaux exécutés en 1881, 1882 et 1883 : 2° Travaux exécutés aux murs d'enceinte du cimetière, devis de Lubini du 6 août 1883 ; 1890 livres. AC Pugny-Chatenod (cote 1M1)

13 février 1898 : agrandissement du cimetière. Un compromis avec Monet aux conditions primitivement convenues entre le vendeur et la commission nommée par le conseil, soit : le terrain de 100 toises sera payé à hauteur de 22 francs la toise. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

13 août 1911 : création d'un nouveau cimetière. Considérant le mauvais état du cimetière, son exiguïté et son mauvais emplacement à côté de l'église et de l'école, décide le transfert du cimetière actuel et nomme une commission chargée de trouver un emplacement convenable pour celui-ci. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.).

25 mai 1922 : agrandissement du cimetière. La commune compte 323 habitants et le cimetière est trop petit (7 ares), qu'il est impossible d'y créer des allées pour la circulation et surtout d'y délivrer des concessions de terrains pour fondations de sépultures privées, la commune se propose de donner des concessions perpétuelles aux soldats morts pour la France et qui seront ramenés du front. A la condition d'agrandir le cimetière actuel, car les finances de la commune ne permettent pas d'envisager sa translation. Le terrain à acquérir au nord du cimetière actuel est convenable, M. Monet François César s'engage à céder l'étendue voulue et nécessaire à la commune. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

28 février 1926 : le conseil considérant le mauvais état du cimetière actuel, nomme une commission chargée de chercher un emplacement convenable pour sa translation. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

19 février 1933 : le maire va engager des pourparlers pour le transfert du cimetière avec le vendeur Frenoz (?) Charles. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

**26 mars 1933** : le transfert du cimetière est projeté au lieu-dit Poterut N° 536, section C. M. Michel, ingénieur du SV à Aix en dressera le projet. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

**28 avril 1933**. Le conseil municipal de Pugny-Chatenod demande que soit confié à M. Michel, ingénieur du service vicinal, l'étude du projet de translation du cimetière AD Savoie. (Cote 2O 2167)

17 novembre 1933. AC Pugny-Chatenod (cote 1M2), dossier comprenant:

*Plan*: COMMUNE DE PUGNY-CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / PLAN PARCELLAIRE / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, jaune, sans échelle. Dimensions : H = 31 ; La = 89

*Plan*: COMMUNE DE PUGNY-CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / DETAILS ET COUPES / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] // Plan / Échelle : 0,005 P.M. // PROFILS EN TRAVERS : Échelle : 0,005 P.M. // COUPE ALLEE / Échelle : 0,01 P.M // COUPE DE MUR / Échelle : 0,005 P.M // [Portail] // CIMETIERE DE PUGNY / ROND-POINT – PORTAIL & MUR DE FACE. Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, bleu, brun, gris, vert jaune. Dimensions : H = 31 ; La = 279

**Devis et cahier des charges**: les moellons bruts ou travaillés proviendront des carrières d'Antoger à Grésy-sur-Aix ou toute autre...Avant-métré: maçonnerie ordinaire / béton de chaux / crépis / portail en fer: portes en châtaignier / piliers en ciment moulé. Bordereau des prix. Détail estimatifs. Mémoire

26 novembre 1933 : délibération demandant le transfert du cimetière AD Savoie. (Cote 2O 2167)

**26 novembre 1933** : cimetière. Le projet dressé par M. Michel s'élève à 80 000 F. L'acte de vente avec M. Frenoz peut être passé. Réalisé en 1934 (?). AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

29 novembre 1933. Promesse de vente entre les soussignés Madame Mailland-Rosset Léon femme dûment autorisée par son époux M. Frenoz Charles feu François cultivateur domiciliés à Pugny-Chatenod lieu-dit les Exertiers et M. Bédoni Eugène maire pour l'achat du terrain destiné à la construction du futur cimetière. Une parcelle de terre au lieu-dit « le Poterut » inscrite au cadastre sous le n° 536 B, d'une contenance de 1 384 m². AD Savoie. (Cote 2O 2167) 5 juillet 1934 : adjudication des travaux à Pegaz Valérie d'Aix-les-Bains d'après le devis estimatif approuvé le 29 mars 1934. AC Pugny-Chatenod (cote 1M2)

7 octobre 1934 : le nouveau cimetière est presque achevé (cf délibération du conseil municipal). AC Pugny-Chatenod (cote 1M2)

7 octobre 1934 : cimetière. La construction du cimetière est presque achevée. De ce fait le maire demande de bien vouloir accepter la proposition suivante : à la date du 21 novembre 1934, l'ancien cimetière sis à l'est de l'église est désaffecté. Nul corps ne pourra y être inhumé dans les fosses communes dudit cimetière, exception faite pour les concessions à perpétuité existantes. AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

**30 novembre 1934** : réception provisoire du nouveau cimetière par M. Michel, ingénieur chargé des travaux. AC Pugny-Chatenod (cote 1M2)

**30 décembre 1934** : cimetière. Le président présente au conseil municipal le décompte définitif de l'entreprise Pegaz Valérie pour la reconstruction du cimetière. Le décompte s'élève à la somme de 47 515,15 francs, rabais déduit (dépassement de 4 684,51 francs). AC Pugny-Chatenod (Délib. C.M.)

**5 juillet 1935** : adjudication de la construction du cimetière estimée à la somme de 59 487 francs en faveur de M. Pegaz Valérie à Aix-les-Bains AD Savoie. (Cote 2O 2167)

### Illustrations



AC Pugny-Chatenod, cote 1M2:
Bâtiments communaux 1933 1970. Plan parcellaire du nouveau cimetière du17 novembre 1933.
Phot. Thierry Monnet
IVR84\_20177302040NUCA



AC Pugny-Chatenod, cote 1M2:
Bâtiments communaux 1933 1970. Détails et coupes du nouveau
cimetière le 17 novembre 1933.
Phot. Thierry Monnet
IVR84\_20177302041NUCA



AC Pugny-Chatenod, cote 1M2: Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan du nouveau cimetière le 17 novembre 1933. Phot. Thierry Monnet IVR84\_20177302042NUCA



AC Pugny-Chatenod, cote 1M2:
Bâtiments communaux 1933
- 1970. Détails du nouveau cimetière le 17 novembre 1933.
Phot. Thierry Monnet
IVR84\_20177302043NUCA



Vue d'ensemble intérieure du cimetière. Phot. Eric Dessert IVR84 20167303763NUCA



Détail du portail d'entrée du cimetière ancien, métallique.
Phot. Thierry Monnet
IVR84\_20177301921NUCA



Détail de la face interne du mur du cimetière ancien. Phot. Thierry Monnet IVR84 20177301922NUCA



Détail de la face interne du mur du cimetière ancien. Phot. Thierry Monnet IVR84 20177301923NUCA



Détail de la face externe du mur du cimetière ancien. Phot. Thierry Monnet IVR84 20177301924NUCA

### **Dossiers liés**

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Croix de cimetière (IA73003798) Rhône-Alpes, Savoie, Pugny-Chatenod, le Poterut, R.D. 49

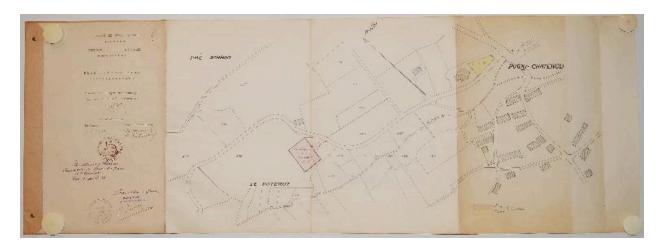
Dossiers de synthèse :

Présentation de la commune de Pugny-Chatenod (IA73003789) Rhône-Alpes, Savoie, Pugny-Chatenod **Oeuvre(s) contenue(s):** 

Auteur(s) du dossier : Thierry Monnet, Thierry Monnet, Caroline Guibaud

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du

Massif des Bauges



AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan parcellaire du nouveau cimetière du 17 novembre 1933.

### Référence du document reproduit :

• AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan parcellaire du nouveau cimetière du17 novembre 1933.

AC Pugny-Chatenod, cote 1M2: Bâtiments communaux 1933 - 1970

COMMUNE DE PUGNY CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / PLAN PARCELLAIRE / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, jaune, s échelle.

Dimensions: H = 31; La = 89 AC Pugny-Chatenod: 1M2

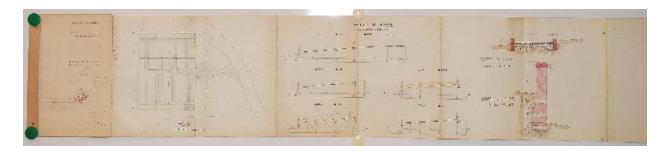
### IVR84 20177302040NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Détails et coupes du nouveau cimetière le 17 novembre 1933.

### Référence du document reproduit :

• AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Détails et coupes du nouveau cimetière le 17 novembre 1933.

AC Pugny-Chatenod, cote 1M2: Bâtiments communaux 1933 - 1970

COMMUNE DE PUGNY CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / DETAILS ET COUPES / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] // Plan / Échelle : 0,005 P.M. // PROFILS EN TRAVERS : Échelle : 0,005 P.M. // COUPE ALLEE / Échelle : 0,01 P.M // COUPE DE MUR / Échelle : 0,005 P.M // [Portail] // CIMETERE DE PUGNY / ROND-POINT – PORTAIL & MUR DE FACE. Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, bleu, brun, gris, vert jaune. Dimensions : H = 31 ; La = 279.

AC Pugny-Chatenod: 1M2

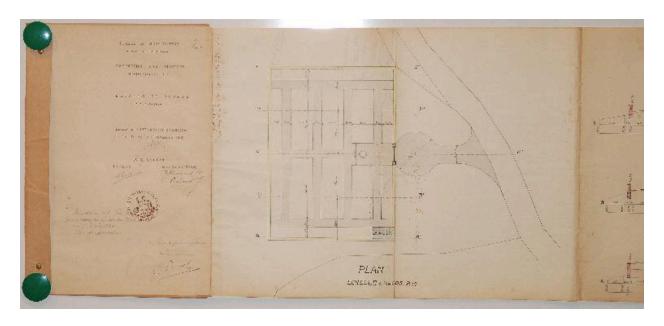
### IVR84\_20177302041NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan du nouveau cimetière le 17 novembre 1933.

## Référence du document reproduit :

• AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan parcellaire du nouveau cimetière du17 novembre 1933.

AC Pugny-Chatenod, cote 1M2: Bâtiments communaux 1933 - 1970

COMMUNE DE PUGNY CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / PLAN PARCELLAIRE / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, jaune, s échelle.

Dimensions : H = 31 ; La = 89 AC Pugny-Chatenod : 1M2

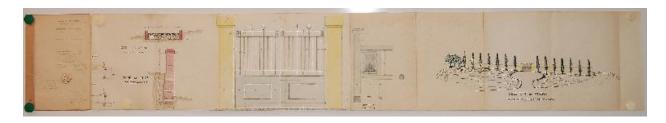
### IVR84\_20177302042NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Détails du nouveau cimetière le 17 novembre 1933.

### Référence du document reproduit :

• AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan parcellaire du nouveau cimetière du17 novembre 1933.

AC Pugny-Chatenod, cote 1M2: Bâtiments communaux 1933 - 1970

COMMUNE DE PUGNY CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / PLAN PARCELLAIRE / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, jaune, s échelle.

Dimensions: H = 31; La = 89 AC Pugny-Chatenod: 1M2

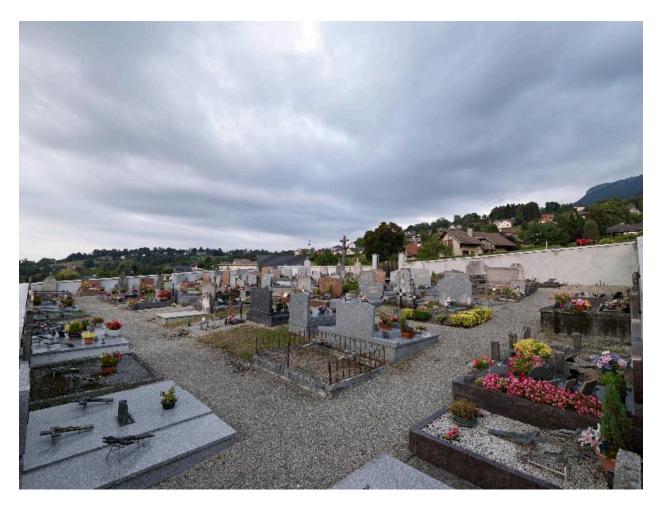
### IVR84\_20177302043NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble intérieure du cimetière.

IVR84\_20167303763NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

Date de prise de vue : 2016

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail du portail d'entrée du cimetière ancien, métallique.

IVR84\_20177301921NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

Bauge

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de la face interne du mur du cimetière ancien.

IVR84\_20177301922NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de la face interne du mur du cimetière ancien.

IVR84\_20177301923NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

Bauge

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de la face externe du mur du cimetière ancien.

IVR84\_20177301924NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

Bauge

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation